

De quoi parle-t-on ?

Le contrat RC Pro - **Tous risques Médias et Industries Culturelles** permet de protéger les professionnels des médias, événementiel, culture et audiovisuel contre les conséquences des erreurs, fautes ou omissions qu'ils pourraient commettre dans le cadre de leur activité professionnelle et ainsi de sécuriser la pérennité de leur entreprise face à des risques majeurs.

Plus précisément, le volet « **Culture et Divertissement** » a vocation à protéger les professionnels du domaine culturel en considération notamment de leurs obligations en matière de droit de la propriété intellectuelle dans le cadre de leur mission de valorisation du patrimoine.

De qui parle-t-on ?

Professionnels et entreprises

- De toutes tailles, **jusqu'à 1Md€ de chiffre d'affaires**
- Preneur d'assurance situé en **France**, Filiales **Monde entier**

Quelles sont les activités couvertes par le contrat Hiscox ?

Activités « cibles »	Activités « exclues »
<ul style="list-style-type: none"> • animateur du patrimoine • Chargé d'études documentaires • Conseiller culturel et/ou en divertissement • Consultant en ingénierie touristique et culturelle. • Exploitant de musée ou bibliothèque • Secrétaire de documentation. • Design d'exposition/scénographie • Guide touristique / guide conférencier • Artiste plasticien • Peintre • Sculpteur • Artiste de spectacle, Disc-Jockey • Musicien 	<ul style="list-style-type: none"> • Installation et fabrication de design d'exposition • Agent artistique • Manager d'artistes • Impresarios, • Professions réglementées soumises à obligation d'assurance

2 typologies d'offre

Extranet MyHiscox :

- Activités étendues
- CA maximum : 5M€
- Limite de garanties : 3M€
- Garanties standards

Souscription sur-mesure :

- Toutes activités
- Toute taille d'entreprises
- Garanties sur-mesure
- Couverture large et montants de garantie adaptés

Quelles sont les principales garanties du contrat Hiscox ?

RC professionnelle	Garanties « Avantage Plus »	Garantie optionnelle
<ul style="list-style-type: none"> • Dommages corporels • Dommages matériels • Manquement contractuel et faute professionnelle • Violation des droits de propriété intellectuelle 	<ul style="list-style-type: none"> • Atteinte à votre réputation • Remplacement d'un homme clé • Contestation de créance 	<ul style="list-style-type: none"> • Protection juridique

Principaux frais pris en charge

- Frais de défense
- Dommages et intérêts
- Frais additionnels et correctifs
- Remboursement des frais engagés dans le cadre des garanties « Avantage Plus »

Exemples de mise en cause possible

Responsabilité Civile Professionnelle :

- **Manquement contractuel** du scénographe au titre d' un retard de livraison du décor d' un spectacle.
- **Mise en cause pour atteinte à la vie privée**, d' un guide touristique, dévoilant les adresses des personnalités lors de ses visites.
- **Violation des droits d' auteur** par un consultant en ingénierie touristique utilisant un slogan déjà existant et pour lequel il n' avait pas les droits d' auteur.
- **Mise en cause** d' un animateur du patrimoine par une association environnementale alléguant une atteinte à une espèce protégée dans le cadre d' un parcours de visite.

Garanties Avantages Plus :

- **Propos négatifs tenus publiquement par le client d' un assuré** nécessitant des frais de restauration de son image.
- **Remise en cause par un mandataire judiciaire** d' un paiement reçu par l' assuré avant la procédure collective d' un de ses clients (créance contestée).

Pourquoi choisir Hiscox ?

Expertise	Produit	Équipe
<ul style="list-style-type: none"> • Plus de 15 ans d' expérience sur le marché français dans les métiers de la presse et de l' édition ; de l' audiovisuel et des industries culturelles 	<ul style="list-style-type: none"> • Garantie « Tous sauf » sans sous-limite • Une couverture étendue des atteintes à la propriété intellectuelle et à la vie privée • Garanties "dommages" intégrées d' office (« Avantages Plus ») • Assistance et Protection juridique complète 	<ul style="list-style-type: none"> • Disponibilité, réactivité des équipes de souscription et de gestion • Haute qualité de gestion des sinistres • Outil de souscription en ligne performant : MyHiscox

Comment aller plus loin dans / améliorer / compléter la protection de vos assurés ?

Hiscox vous permet de souscrire de manière modulaire, c' est-à-dire de proposer un contrat global, régi par des Conditions Générales communes et composé de modules autonomes, pouvant être souscrits ou résiliés séparément (RC Pro, RC Exploitation, Cyber, Responsabilité des Dirigeants, Locaux professionnels, Matériel informatique).

Quelles questions peut vous poser un assuré/prospect ?

En tant qu' artiste plasticien, je participe à une Exposition aux Etats-Unis, puis je être couvert ?	Oui , une étude sur mesure sera réalisée.
En tant que guide touristique, si je propose des packages d' activités (visite, restauration, nuitée, ...), suis-je assuré pour mon activité ?	Non , le produit Média n' est pas adapté. Il convient de souscrire notre produit Métiers du Tourisme.

Le saviez-vous ?

- **213 500** français exercent une profession des arts visuel et des métiers d' art à titre d' activité principale
- **924 musées** sont recensés en France sur des thématiques diverses : Arts, Histoire, Société et Civilisation et Nature & Science
- En 2015, **10 000** personnes étaient titulaires de cartes de guides-conférenciers en France.

Sources : Musées 2017 Ministère de la Culture et de la Communication; Direction Générale des Entreprises; Direction Générale des Patrimoines/ Sénat, Ministère de l' économie, de l' industrie et du numérique publiée le 26/03/2015/ Chiffres clés 2021, Statistiques de la culture et de la communication